



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité international
sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

F

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

DIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome (Italie), 20-24 novembre 2023

Rapport sur la mise en œuvre du Système mondial d'information

Résumé

Le présent document fournit des informations actualisées sur le fonctionnement du Système mondial d'information (le système GLIS) du Traité international et la mise en œuvre du Programme de travail sur le système GLIS (le Programme de travail) depuis la dernière session de l'Organe directeur. Il s'articule autour de trois sections. La première contient un rapport succinct du Secrétaire sur les principales évolutions ayant trait au portail du système GLIS, à l'assistance aux utilisateurs, à l'amélioration de la documentation relative aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et aux principaux partenariats. La deuxième section met en évidence les avis importants, formulés par le Comité consultatif scientifique lors de sa 5^e réunion, en mai 2023. La troisième partie expose les principales réflexions concernant la contribution du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal aux travaux du Traité international relatifs à l'article 17 et inversement.

Suite que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à prendre note de ce rapport intérimaire et à donner toute indication qu'il jugera appropriée pour poursuivre la mise en œuvre du Programme de travail et des activités connexes, en tenant compte des éléments d'une éventuelle résolution qui figurent à l'annexe 3 du présent document.

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 5/2022, l'Organe directeur a adopté, à sa 9^e session, un programme de travail révisé sur le système GLIS pour la période 2023-2028. Le Programme de travail révisé prévoit des activités axées sur cinq objectifs: le portail du système GLIS; l'interopérabilité; l'accès à l'information et son utilisation; le partage des informations et des connaissances; ainsi que le renforcement des capacités et le transfert de technologies¹.
2. Ce document a été conçu pour faciliter la présentation du travail accompli par le secrétariat et des activités pertinentes menées par les Parties contractantes en ce qui concerne le fonctionnement et la mise en œuvre du Programme de travail, ainsi que pour rendre compte des avis formulés par le Comité consultatif scientifique sur le système GLIS (le Comité ou le Comité consultatif scientifique). Dans la section II et l'annexe 1 qui s'y rapporte, le Secrétaire résume les principales activités entreprises dans le cadre du Programme de travail depuis la 9^e session de l'Organe directeur.
3. Le Comité s'est réuni une fois en 2023 et son rapport figure parmi les documents de la session. Pour la première fois, ce rapport reprend, dans la section III et à l'annexe 2 qui lui est rattachée, certains éléments essentiels visant à faciliter le suivi du Programme de travail et sa prise en compte dans la résolution.
4. Dans cette même section, on trouvera également des éléments de réflexion sur les points pertinents du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, récemment adopté, ainsi que sur les liens possibles avec le Programme de travail².
5. Enfin, à l'annexe 3, le Secrétaire fournit quelques éléments pour une éventuelle résolution, qui sera soumise à l'examen de l'Organe directeur.

II. FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

6. Depuis la 9^e session de l'Organe directeur, le Secrétaire a continué de développer et d'améliorer le contenu du portail du système GLIS et ses services connexes et a notamment:
 - a. enrichi le répertoire de liens du portail du système GLIS avec de nouvelles entrées;
 - b. intégré la boîte à outils relative à l'utilisation durable des RPGAA dans la page d'accueil du portail;
 - c. fourni une assistance aux utilisateurs pour l'attribution d'identificateurs numériques d'objets (DOI) aux RPGAA;
 - d. organisé des formations et prêté un appui technique;
 - e. renforcé la sécurité et la fiabilité du portail, qu'il a transféré vers un nouveau serveur et une nouvelle adresse URL³;
 - f. enrichi le contenu disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;
 - g. collecté et évalué des informations provenant d'utilisateurs et de partenaires.
7. Au moment de l'élaboration de ce document, les banques de gènes, les obtenteurs et les autres détenteurs de RPGAA avaient attribué 1,4 million de DOI. Des informations relatives à ces enregistrements peuvent être consultées sur le portail du système GLIS, qui contient notamment des liens vers des informations connexes contenues dans d'autres bases de données, des publications, des projets, etc.
8. Le Secrétaire a également contribué à la documentation des RPGAA, puisqu'il a:
 - a. favorisé l'utilisation de descripteurs pour les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ*;

¹ www.fao.org/3/nk240fr/nk240fr.pdf.

² www.fao.org/3/cc6139en/cc6139en.pdf (en anglais).

³ Le portail du système GLIS sera déplacé de ssl.fao.org/glis/ à glis.fao.org/glis le 31 juillet 2023.

- b. aidé les pays à établir des inventaires nationaux des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées;
 - c. élaboré un module relatif à la documentation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ* dans le portail du système GLIS;
 - d. établi des listes de descripteurs pour cinq espèces cultivées.
9. De plus amples informations sur ces activités, et d'autres, notamment celles ayant trait à la coopération avec d'autres organisations et initiatives, figurent à l'annexe 1.

III. CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE

10. La 5^e réunion du Comité consultatif scientifique s'est tenue à Rome les 8 et 9 mai 2023. Présidée par M. Theo Van Hintum (Pays-Bas) et M. Dickson Ng'uni (Zambie), elle a permis de conseiller utilement le Secrétaire sur un large éventail de questions⁴.
11. Le Comité a rappelé que l'objectif du système GLIS consistait à combler l'écart qui existe en matière de communication entre les institutions qui jouent le rôle de sources de RPGAA, celles qui mènent des activités de recherche et de valorisation de ces ressources et celles qui les utilisent pour élaborer des produits. Le Comité a rappelé que le système GLIS avait pour mandat de créer un répertoire de liens vers les sources d'information existantes sur les RPGAA et de faciliter l'accès à celles-ci.
12. Il a examiné le rapport du Secrétaire sur les partenariats, ainsi que les diverses présentations effectuées par les observateurs et les organisations invitées. Il a réaffirmé que les activités de collaboration et de partenariat étaient importantes pour assurer une mise en œuvre efficace et un déploiement cohérent du système GLIS et a invité le Secrétaire à poursuivre le renforcement de ces activités.
13. Le secrétariat a repris dans l'annexe 2 certains points importants contenus dans le rapport du Comité qui pourraient être utiles pour la fourniture d'orientations à l'Organe directeur en ce qui concerne le portail du système GLIS, l'interopérabilité, la documentation sur les RPGAA et d'autres questions connexes.

IV. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

14. Les participants à la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) ont adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui vise à encourager, faciliter et susciter une action urgente et porteuse de changement de la part des gouvernements et des autorités infranationales et locales, avec la participation de l'ensemble de la société, en vue de lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité, pour parvenir aux résultats énoncés dans sa vision, sa mission, ses objectifs (4) et ses cibles (23), et contribuer ainsi aux trois objectifs visés par la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à ceux fixés dans les protocoles y afférents⁵.
15. À sa 9^e session, l'Organe directeur a de nouveau confié au Comité le soin d'examiner les questions scientifiques et techniques relatives à l'information de séquençage numérique/aux données de séquençage génétique et d'étudier les législations nationales, selon qu'il convient. Lors de la 5^e réunion du Comité, le secrétariat a présenté une synthèse des résultats de la COP 15 concernant l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétiques, dans la mesure où ils sont en lien avec le Programme de travail et le mandat du Comité⁶.
16. Le Comité a rappelé que les participants à sa 9^e session avaient employé l'expression «information de séquençage numérique/données de séquençage génétique», et a fait observer que les participants à la COP 15 de la CDB étaient convenus de continuer à utiliser l'expression «information de séquençage numérique» dans les débats à venir. Il a en outre souligné que l'absence de définition pour ce terme risquait de restreindre les possibilités d'examiner les questions techniques et scientifiques pertinentes.

⁴ www.fao.org/3/cc6139en/cc6139en.pdf (en anglais).

⁵ Le texte intégral du Cadre peut être consulté à l'adresse suivante: <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>.

⁶ Le document IT/GB-10/SAC-GLIS-5/23/3.3 Rev.1 (Developments regarding Digital Sequence Information/Genetic Sequence Data), qui porte sur les faits nouveaux concernant l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique peut être consulté à l'adresse www.fao.org/3/cc5400en/cc5400en.pdf.

17. Le Comité s'est félicité de la collaboration scientifique établie au titre du système GLIS, laquelle s'inscrit dans le cadre de l'objectif 3B du Programme de travail, notamment en ce qui concerne l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, conformément à l'article 17⁷.

18. Dans le cadre du Programme de travail, la notion d'interopérabilité entre les systèmes d'information existants est essentielle⁸. Les solutions en matière d'interopérabilité devraient permettre de tirer parti de l'accès à l'information de séquençage numérique/aux données de séquençage génétique et de leur utilisation, à l'appui du cadre de suivi approuvé par la COP 15, ce à quoi le Traité international, sans préjudice de son mandat et de sa gouvernance spécifiques, pourrait contribuer à l'avenir.

19. À sa 5^e réunion, le Comité consultatif scientifique a fait observer que certaines des informations contenues dans le répertoire de liens du portail du système GLIS pourraient être utiles à d'autres portails et systèmes d'information, notamment le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages de la CDB. Il a invité le Secrétaire à étudier l'interopérabilité avec d'autres systèmes afin de rendre ces ensembles de données disponibles en vue de leur exploitation et de leur publication ultérieures. Au moment de l'élaboration du présent document, le secrétariat examine le renouvellement du protocole de coopération avec le secrétariat de la CDB, au titre duquel l'échange d'informations et l'interopérabilité ont été définis comme des domaines stratégiques en vue de futurs travaux conjoints.

20. L'Organe directeur souhaitera peut-être prendre note de ces informations actualisées et fournir au Secrétaire des orientations sur les moyens de poursuivre l'examen des questions intéressant l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, qui se rapportent à l'article 17, ainsi que des implications découlant des résultats de la COP 15 sur le Programme de travail au cours des prochaines années.

21. Depuis la 9^e session, le secrétariat a continué d'avoir des échanges avec le réseau international DivSeek. Un représentant du secrétariat a notamment participé, en tant qu'observateur, à l'assemblée annuelle de DivSeek et assisté à trois ateliers organisés par ce réseau. Le secrétariat a, pour sa part, invité un représentant du réseau à la 5^e réunion du Comité scientifique consultatif, au cours de laquelle l'un des participants a présenté un rapport sur l'état d'avancement des travaux. La coopération actuelle a été axée sur l'amélioration de la connaissance des possibilités qu'offre le Traité international aux scientifiques. En conséquence, certains membres du réseau se sont dit intéressés par une collaboration avec le système GLIS. Le secrétariat contribue également à la rédaction d'un nouveau livre blanc, réalisé par DivSeek, sur le thème «Plant digital commons: from conservation to consumption» (les biens communs numériques relatifs aux végétaux: de la conservation à la consommation). Le livre blanc proposera un plan stratégique expliquant comment l'échange d'informations peut contribuer à exploiter les RPGAA au profit de l'humanité⁹.

V. SUITE QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER

22. L'Organe directeur est invité à examiner les éléments présentés aux sections II à IV et à l'annexe 3 du présent document, aux fins de l'adoption d'une résolution sur la mise en œuvre du système GLIS.

⁷ L'objectif 3B du Programme de travail est le suivant: suivre les évolutions des politiques dans les forums internationaux qui présentent un intérêt au regard de la vision du système GLIS et de son Programme de travail et documenter les incidences scientifiques et techniques des législations nationales relatives à l'accès aux informations sur les RPGAA et à leur utilisation, notamment l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, dans le cadre de l'article 17.

⁸ En ce qui concerne la création de liens entre, d'une part, les données d'identification et les données phénotypiques et, d'autre part, les données génomiques (section 2 du Programme de travail), ainsi que pour ce qui est des travaux visant à assurer la transparence quant aux droits et obligations des utilisateurs en matière d'accès, de partage et d'utilisation des informations liées aux RPGAA (section 3 du Programme de travail).

⁹ Le Secrétaire a invité le réseau DivSeek à présenter un rapport à l'Organe directeur concernant les activités pertinentes.

Annexe 1

Informations actualisées sur le fonctionnement et la mise en œuvre du Programme de travail sur le Système mondial d'information

A. Information actualisées sur le portail du système GLIS et l'interopérabilité

- À sa 9^e session, l'Organe directeur a pris note des progrès accomplis concernant l'utilisation des DOI. Il a également encouragé le Secrétaire à continuer de promouvoir leur utilisation, à titre volontaire et sous réserve de la disponibilité des ressources, ainsi qu'à intensifier les efforts entrepris pour renforcer les capacités des parties prenantes concernées, en particulier dans les pays en développement. Cette activité a été inscrite au Programme de travail, dans la section relative à l'interopérabilité. Le Secrétaire a présenté un rapport détaillé au Comité consultatif scientifique lors de sa 5^e réunion, en mai 2023. On trouvera ci-après des données actualisées concernant les chiffres et les activités communiqués au Comité.
- La boîte à outils relative à l'utilisation durable des RPGAA, mise au point sous la supervision du Comité consultatif technique ad hoc sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA, a été intégrée dans le portail du système GLIS. Comportant des liens vers 1 600 nouvelles ressources, elle a considérablement enrichi le répertoire de liens du portail.
- Le nombre de DOI enregistrés dans le portail du système GLIS est passé de 1 228 334 à la mi-mai 2022 à 1 462 870 (soit 19 pour cent de plus) à la fin du mois de juin 2023. Ce nombre inclut les 77 429 DOI attribués, jusqu'à présent, dans le cadre du projet expérimental de science citoyenne, lancé dans le cadre de l'initiative INCREASE. Sauf indication contraire, les données actualisées relatives aux DOI fournies dans le présent document concernent la période allant de mi-mai 2022 à la fin du mois de juin 2023.
- De nouveaux DOI ont été enregistrés, comme le montre le tableau 1 ci-dessous, qui répertorie les 20 principaux organismes déclarants:

Tableau 1. Les 20 principaux organismes ayant récemment enregistré du matériel dans le système GLIS depuis mai 2022¹⁰

Organisme déclarant	Pays/Territoire	DOI
Banque de gènes pour les pâturages d'Australie de l'Institut de recherche et de développement d'Australie méridionale	Australie	85 101
Centre mondial des légumes	Province chinoise de Taïwan	70 560
Programme de sélection végétale de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT)	Inde	7 667
Institut Leibniz de génétique végétale et de recherche sur les espèces végétales cultivées (IPK)	Allemagne	5 182
Centre national pour les ressources génétiques et la biotechnologie	Nigéria	4 293
Institut d'économie rurale (IER)	Mali	3 733
Institut de recherche sur les ressources phylogénétiques du Conseil pour la recherche scientifique et industrielle	Ghana	1 857
Institut de génétique végétale (Académie polonaise des sciences)	Pologne	1 595
Centre scientifique des cultures maraîchères et industrielles	Arménie	1 298
Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice)	Bénin	982
Institut international d'agriculture tropicale	Nigéria	970
Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT)	Mexique	959
Section des ressources génétiques du Département de recherche agricole (Ministère des municipalités et de l'environnement)	Qatar	917
Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement	Tchad	820
Centre international d'agriculture biosaline	Émirats arabes unis	768
École de sciences agraire, forestière, alimentaire et environnementale (Scuola di Scienze Agrarie, Forestali, Alimentari ed Ambientali [SAFE])	Italie	450

¹⁰ L'ensemble des données et des chiffres ont été communiquées par le secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) (juin 2023).

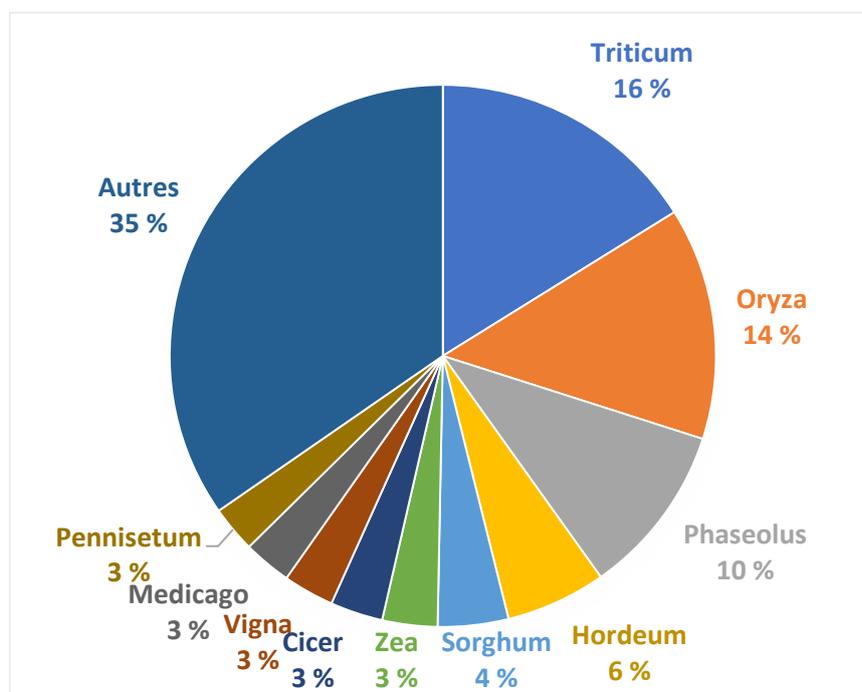
Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA)	Maroc	401
Institut libanais de recherche agricole	Liban	368
IPK (plantes oléagineuses et cultures fourragères) à Malchow	Allemagne	346
Centre de ressources phylogénétiques	Albanie	152

5. Les nouveaux enregistrements provenant de la Banque de gènes australienne et du Centre mondial des légumes revêtent une importance particulière. De plus, plusieurs institutions nationales procèdent désormais à l'enregistrement de DOI, comme l'Institut national de recherche et de technologie agricole et alimentaire (INIA) en Espagne, les banques de gènes serbes et bulgares et l'Institut agricole de Slovénie.

6. L'alliance entre Bioversity International et le Centre international d'agriculture tropicale (l'Alliance) a adopté le protocole d'intégration XML, abandonnant ainsi l'enregistrement par lots sous Excel. Le CIMMYT, qui enregistre régulièrement des DOI par l'intermédiaire du réseau GRIN-Global, adopte également l'enregistrement par lots pour les pépinières internationales et les bureaux régionaux.

7. La part globale des DOI attribués pour chaque genre est représentée sur la figure 1.

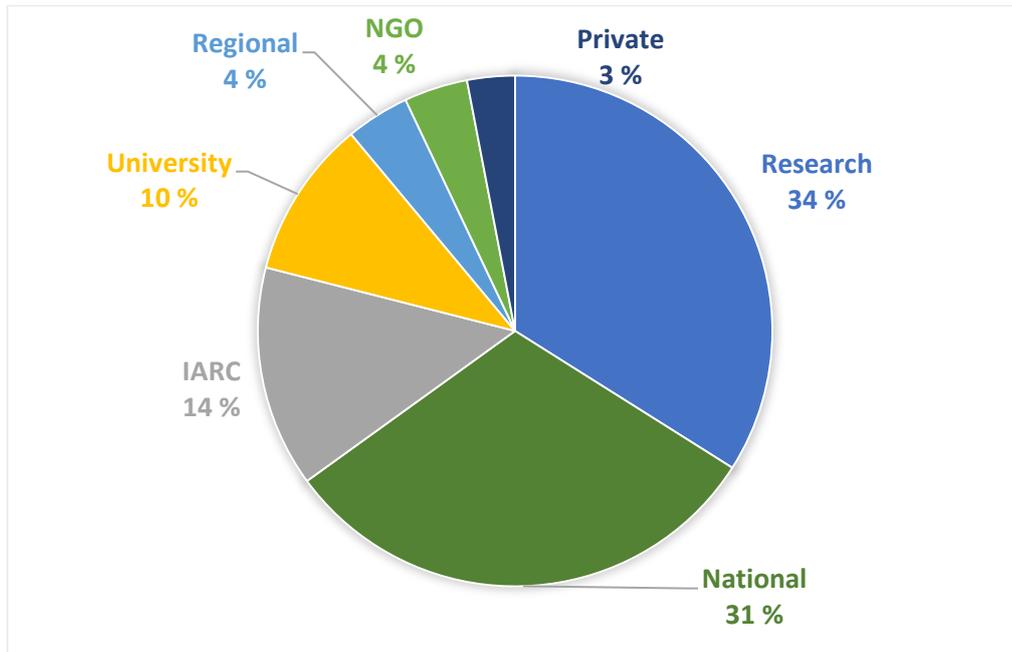
Figure 1: Répartition des DOI par genre en juin 2023



8. De nouveaux DOI ont été enregistrés grâce au téléchargement par lots (102 602, soit 44 pour cent) et via le protocole d'intégration XML (131 932, soit 56 pour cent). Deux DOI ont aussi été enregistrés manuellement.

9. Le nombre total d'enregistrements, à l'exclusion des 1 347 DOI enregistrés par des citoyens dans le cadre du projet INCREASE, s'élève à 108 (contre 69 précédemment) provenant de 65 pays ou territoires différents (47 précédemment), dont la répartition par type est présentée sur la figure 2.

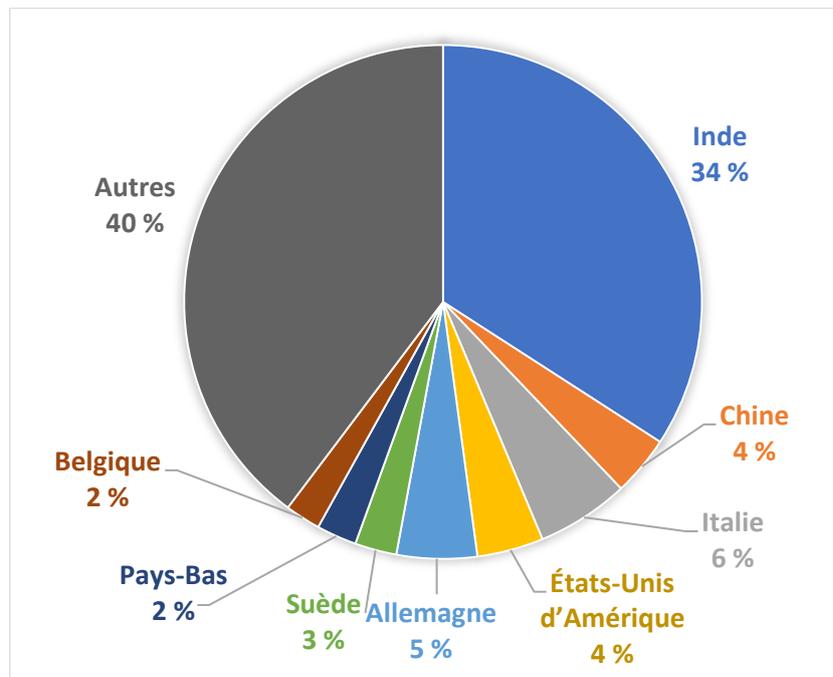
Figure 2: Répartition des enregistrements par type de DOI



10. Le système GLIS étant passé à la nouvelle version de Google Analytics 4 en février 2023, certains indicateurs sur les visites Internet ne sont pas pertinents pour ce rapport. Des statistiques supplémentaires concernant les visites seront présentées pour les différentes sections du portail du système GLIS dans le prochain rapport, conformément à l'avis émis par le Comité consultatif scientifique à sa 5^e réunion en mai 2023.

11. La répartition par pays des sessions ouvertes au mois de juin est présentée sur la figure 3, ci-dessous.

Figure 3: Répartition par pays des sessions ouvertes sur le système GLIS en juin 2023



12. Pendant la période allant de mars 2021 à la fin du mois de juin 2023, le secrétariat a collaboré avec les partenaires opérationnels de plusieurs projets financés par le Fonds pour le partage des avantages du Traité international et les a aidés à attribuer des DOI pour les documents issus des activités du projet qui

n'ont pas été déposés dans une banque de gènes. Au moment de la rédaction de ce document, 12 165 DOI ont été attribués dans le cadre de 18 projets du Fonds pour le partage des avantages, menés par 22 pays, notamment 9 235 enregistrements effectués dans le cadre du projet piloté par l'Indonésie, qui a débouché sur la boîte à outils «Intégration».

13. En juillet 2023, le serveur du système GLIS a été transféré vers la plateforme en nuage d'Amazon, conformément à la stratégie de la FAO. Cette migration a permis d'améliorer les performances et la disponibilité et de réduire les coûts. La modification a entraîné l'attribution d'une nouvelle adresse URL au système GLIS: <https://glis.fao.org/glis/>. Des mesures ont été prises pour réduire au minimum les incidences de ce changement: une page de redirection, ajoutée à l'ancienne URL, mène les utilisateurs à la nouvelle adresse. En outre, les gestionnaires des systèmes externes qui collaborent avec le système GLIS ont été informés au préalable de la modification et une assistance a été apportée afin d'éviter les difficultés et les interruptions de service. Ces changements ont aussi eu des répercussions sur Google Analytics, qui a été configuré pour recueillir des informations à partir de la nouvelle URL.

14. Le projet mis en œuvre par le secrétariat concernant les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ* a donné lieu à des progrès, grâce au nouveau module consacré au matériel conservé *in situ*. Élaboré en 2022, le module est actuellement accessible sur le serveur expérimental du système GLIS. Le module a été expérimenté en collaboration avec les équipes nationales chargées de la documentation qui participent au projet; il sera publié et diffusé au cours du second semestre de 2023, conformément aux recommandations faites par le Comité à sa 5^e réunion.

B. Informations actualisées concernant la documentation sur les RPGAA et autres questions

15. Le secrétariat a continué d'apporter son appui aux Parties contractantes en ce qui concerne la documentation des RPGAA, dans le cadre du projet sur l'élaboration d'une liste de descripteurs internationalement reconnue pour la documentation de 60 espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées conservées *in situ*, financé par le Gouvernement de l'Allemagne. Un rapport intérimaire a été soumis au Comité lors de sa 5^e réunion, en mai 2023.

16. Le secrétariat a diffusé la version anglaise révisée de la liste de descripteurs des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et la brochure a été traduite en arabe, en espagnol et en français. Toutes les versions sont disponibles sur le site web du Traité international et le portail du système GLIS, dans la section consacrée aux descripteurs¹¹. Le secrétariat a également promu les avantages des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées en élaborant une bannière et une fiche d'information qui seront distribuées lors des réunions pertinentes.

17. Le secrétariat a aussi évalué les outils disponibles pour la collecte de données et mis au point un nouvel outil convivial pour la collecte de données relatives aux espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ*, appelé «CWR Descriptor Tool v.1» (Outil v.1 des descripteurs des espèces sauvages apparentées). Celui-ci permet de familiariser l'utilisateur avec les descripteurs, qu'il regroupe en différentes catégories, et de saisir des données. L'outil sert de mécanisme permettant de présenter les descripteurs aux nouveaux utilisateurs et parallèlement, facilite le processus de collecte des données et l'échange d'informations qui en découle dans un format standard¹².

18. Le secrétariat et l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) ont établi conjointement une version révisée des descripteurs des légumineuses fourragères¹³. Le projet a été approuvé par un groupe consultatif restreint composé du Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), de l'Alliance entre Bioversity International et le CIAT, de l'Institut indien de recherche agricole, de l'Institut Leibniz de génétique végétale et de recherche sur les espèces végétales cultivées (IPK) et de plus de 20 scientifiques de renom venant de 11 pays. En juin 2023, le secrétariat a publié une autre brochure sur les descripteurs d'arbres fourragers. La publication d'une troisième brochure, sur les herbes fourragères, est prévue pour la fin du mois d'août 2023¹⁴.

¹¹ www.fao.org/3/cb3256fr/cb3256fr.pdf.

¹² www.fao.org/plant-treaty/news/news-detail/fr/c/1635750/.

¹³ www.fao.org/3/cc4598en/cc4598en.pdf (en anglais).

¹⁴ www.fao.org/3/cc6601en/cc6601en.pdf (en anglais).

19. Le secrétariat a en outre uni ses efforts à ceux du groupe de travail sur *Avena* du Programme européen de coopération pour les ressources phylogénétiques, afin de contribuer à la mise à jour des descripteurs de l'avoine publiés en 1985, et soutient l'élaboration des descripteurs du *Pisum* aux côtés d'un groupe d'experts internationaux.

Principaux points soulevés par le Comité consultatif scientifique

1. Lors de sa 5^e réunion, le Comité consultatif scientifique:
 - a. a pris note des progrès accomplis dans la promotion et l'utilisation des identifiants numériques d'objets (DOI) à titre volontaire et souligné l'utilité des autres identifiants permanents employés par les banques de gènes;
 - b. s'est félicité de l'intégration de la boîte à outils relative à l'utilisation durable des RPGAA dans le portail du système GLIS;
 - c. a invité le Secrétaire à enrichir le contenu du répertoire de liens;
 - d. a salué la collaboration en cours avec le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), la plateforme Genesys, le système de documentation et d'information du Centre de ressources phylogénétiques de la Communauté du développement de l'Afrique australe, le Catalogue européen des ressources phylogénétiques (EURISCO) et l'initiative des banques de gènes du CGIAR relative à la documentation *ex situ*, et a invité le Secrétaire à poursuivre la collaboration avec ces entités et systèmes afin de renforcer les synergies et d'éviter de multiplier inutilement les efforts;
 - e. a pris note des informations fournies par le Secrétaire concernant l'utilisation du descripteur «pays de provenance» dans le portail du système GLIS et de son utilité pour les utilisateurs de RPGAA et invité le Secrétaire à promouvoir davantage son utilisation dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation;
 - f. a invité le Secrétaire à publier et à diffuser le module GLIS consacré à la documentation des RPGAA conservées *in situ*, qui repose sur le contenu des descripteurs des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées.
2. Le Comité a insisté sur la nécessité de continuer à soutenir les Parties contractantes dans leurs efforts visant à documenter les RPGAA, à rendre l'information accessible en ligne et à promouvoir l'utilisation des outils de conservation des banques de gènes. Par ailleurs, le Comité:
 - a. s'est félicité des progrès accomplis en ce qui concerne le projet intitulé «Élaboration d'une liste de descripteurs internationalement reconnue pour la documentation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées conservées *in situ*», ainsi que de l'appui prêté aux Parties contractantes dans le cadre de l'initiative;
 - b. a accueilli favorablement l'élaboration de l'Outil v.1 des descripteurs des espèces sauvages apparentées et a recommandé au Secrétaire de continuer à promouvoir son utilisation¹⁵;
 - c. a souligné combien il importait de mettre en lien les données *in situ* et *ex situ* et a indiqué que l'Organe directeur pourrait utilement inviter de nouveau les Parties contractantes à envisager de dresser des inventaires nationaux des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ* et appeler les éventuels donateurs et parties prenantes à soutenir ces processus et ces initiatives;
 - d. s'est réjoui du projet visant à élaborer des descripteurs pour d'autres cultures, mené en collaboration avec le Programme européen de coopération pour les ressources phylogénétiques, l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT), le Bureau national des ressources phylogénétiques de l'Institut indien de recherche agricole, ainsi qu'avec d'autres partenaires;

¹⁵ www.fao.org/plant-treaty/news/news-detail/fr/c/1635750.

- e. a réitéré l'invitation faite au Secrétaire à poursuivre l'élaboration de listes de descripteurs pour les espèces cultivées, sous réserve de la disponibilité des ressources, afin qu'elles soient examinées ultérieurement.

3. Le Comité s'est félicité de la collaboration scientifique établie au titre du système GLIS, qui vise à atteindre l'objectif 3B du Programme de travail, notamment l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, conformément à l'article 17, et souligné que l'absence de définition pour ce terme risquait de restreindre les possibilités d'examiner les questions techniques et scientifiques pertinentes.

PROJET DE RÉSOLUTION **/2023

MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION

L'ORGANE DIRECTEUR

Rappelant ses résolutions et décisions antérieures concernant la Vision et le Programme de travail sur le Système mondial d'information, en particulier la résolution 5/2022;

Rappelant aussi la contribution du Système mondial d'information (le système GLIS) visé à l'article 17 du Traité international au Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, en particulier en ce qui concerne les dispositions de l'alinéa 2.a de l'article 13;

1. **Prend note** de l'intégration de la boîte à outils relative à l'utilisation durable des RPGAA dans le portail du système GLIS et de l'élaboration du module consacré à la documentation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et **demande** au Secrétaire de promouvoir le module et d'enrichir le contenu du répertoire de liens;
2. **Prend note** des progrès accomplis en ce qui concerne la promotion de l'utilisation des identifiants numériques d'objets (DOI) et **encourage** le Secrétaire, sous réserve de la disponibilité des ressources, à continuer de promouvoir leur utilisation à titre volontaire et à intensifier les efforts entrepris pour renforcer les capacités des parties prenantes concernées, en particulier dans les pays en développement;
3. **Prend note** de la publication des brochures consacrées aux descripteurs de nouvelles espèces cultivées, **remercie** l'ensemble des institutions et des personnes qui ont contribué à leur élaboration et **invite** le Secrétaire à promouvoir activement leur utilisation et à favoriser l'élaboration d'autres listes de descripteurs, selon qu'il conviendra et sous réserve de la disponibilité de ressources financières;
4. **Prend note** de la collaboration établie avec le système WIEWS, la plateforme Genesys, le système de documentation et d'information du Centre de ressources phylogénétiques de la Communauté du développement de l'Afrique australe, le Catalogue européen des ressources phylogénétiques (EURISCO) et l'initiative des banques de gènes du CGIAR relative à la documentation *ex situ*, et **invite** le Secrétaire à poursuivre la collaboration avec ces entités et systèmes afin de renforcer les synergies et l'entraide;
5. **Prend note** de l'élaboration de l'Outil v.1 des descripteurs des espèces sauvages apparentées et **demande** au Secrétaire de continuer à promouvoir son utilisation;
6. **Renouvelle** l'invitation aux Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à envisager la mise en place d'inventaires nationaux sur les espèces sauvages apparentées aux espèces cultivées et **demande** au Secrétaire, sous réserve de la disponibilité des ressources et en partenariat avec les parties prenantes concernées, de prêter son concours aux Parties contractantes dans cette démarche;
7. **Décide** de reconduire le Comité consultatif scientifique avec le même mandat que celui de la précédente période biennale, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, afin que celui-ci tienne au moins une réunion en présentiel et, si nécessaire, des réunions supplémentaires en ligne, et **demande** au Secrétaire de continuer à communiquer au Comité des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail sur le système GLIS;
8. **Demande** au Comité consultatif scientifique de poursuivre l'examen des questions scientifiques et techniques intéressant l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, qui se rapportent à l'article 17, et les répercussions des résultats pertinents de la COP 15 et de leur mise en œuvre dans le cadre du Programme de travail sur le système GLIS au cours des années à venir;

9. **Demande** au Secrétaire de suivre l'évolution de la documentation et de l'échange d'informations sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à la lumière du Cadre mondial pour la diversité biologique, et d'en rendre compte au Comité et à l'Organe directeur;
10. **Demande** au Secrétaire de promouvoir l'échange d'informations et de liens pertinents avec le Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique, dans le cadre du Programme de travail sur le système GLIS.
11. **Remercie** le Gouvernement de l'Allemagne pour l'aide financière apportée en vue de la documentation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et conservées *in situ*;
12. **Invite** les Parties contractantes, les autres gouvernements et les autres parties prenantes à allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail sur le système GLIS, notamment pour poursuivre le déploiement du portail du système GLIS, l'établissement d'inventaires nationaux des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et le financement d'activités de formation et de renforcement des capacités dans les pays en développement;
13. **Remercie** les membres du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information visé à l'article 17 pour les avis communiqués au Secrétaire, ainsi que pour leurs contributions aux différentes pistes de travail relatives au système GLIS;
14. **Demande** au Secrétaire de suivre la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif scientifique et de présenter un rapport de synthèse à la 11^e session de l'Organe directeur.